

## DEC200366DR16

**Délégation de signature consentie à Madame Myriam FADEL, directrice de l'unité MOY1622 intitulée « Direction des affaires juridiques » (DAJ), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire**

### **LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,**

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision n° 100168DAJ du 1<sup>er</sup> octobre 2010 modifiée portant organisation de la direction des affaires juridiques ;

**Vu** la décision DEC133068DAJ du 14 novembre 2013 portant fin de fonction et nomination de Madame Hélène NAFTALSKI (MAURY), aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

**Vu** la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

**Vu** la décision DEC152292DAJ du 21 octobre 2015 portant nomination de Mme Myriam FADEL aux fonctions de directrice de l'unité MOY1622 intitulée « Direction des affaires juridiques » (DAJ), à compter du 21 octobre 2015 ;

**Vu** la décision DEC152293DAJ du 21 octobre 2015 portant fin de fonctions et nomination à la direction des affaires juridiques, Mme Valérie HOSPITAL, responsable du pôle accords propriété intellectuelle valorisation, est nommée directrice adjointe de l'unité MOY1622 intitulée « Direction des affaires juridiques » (DAJ) ;

### **DECIDE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à **Mme Myriam FADEL**, directrice de l'unité MOY1622 intitulée « Direction des affaires juridiques » (DAJ), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de la DAJ, les actes suivants :

1. Les commandes d'un montant inférieur à 40 000,00 euros hors taxes, soit 50 000,00 euros TTC et les actes d'exécution correspondants ;



2. Les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risques, ainsi que les bons de transport afférents.

## Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Myriam FADEL, délégation de signature est donnée à **Mme Valérie HOSPITAL**, directrice adjointe, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>.

## Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

## Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 17 janvier 2020

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

**Hélène MAURY**

